

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge

***25136491***

Déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège
Division Neufchâteau

Le 16/06/2025

Le greffier

Greffé

N° d'entreprise : **0685 932 035**

Nom

(en entier) : **Societe Ardennaise d'Embouteillage**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Achouffe 32, 6666 Wibrin**

Objet de l'acte : Nomination des administrateurs - Nomination du commissaire

*** Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2024:

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité,

DECIDE, Le conseil d'administration propose d'appeler à la fonction d'administrateur délégué pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030, La société à responsabilité limitée Lema, Nelemeersstraat 55, 9830 Sint-Martens-Latem, avec Monsieur Michel Moortgat, Nelemeersstraat 55, 9830 Sint-Martens-Latem, comme représentant permanent.

DECIDE, Le conseil d'administration propose d'appeler à la fonction d'administrateur pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030, La société à responsabilité limitée LP Invest, Bospleinlaan 1, 1000 Bruxelles, avec Monsieur Philippe Moortgat, Bospleinlaan 1, 1000 Bruxelles, comme représentant permanent.

*** Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin 2025:

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité,

CONSTATE que dans le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2021, il a été mentionné que la société à responsabilité limitée De Roover & Partners Bedrijfsrevisoren BV, représentée par Monsieur Guy De Roover, a été nommée comme commissaire de la société pour une durée de trois ans, se terminant après l'assemblée générale ordinaire qui doit statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

L'assemblée reconnaît que, conformément à l'article 3:61 du Code des Sociétés et des Associations, le mandat du commissaire a légalement une durée de trois ans. Étant donné que le mandat précédent du commissaire avait commencé le 1er juillet 2018, la période légale de trois ans après le renouvellement en juin 2021 s'étendait jusqu'en juin 2024.

L'assemblée constate que le commissaire a de facto exercé ses fonctions jusqu'à la présente assemblée et que tous les travaux de contrôle et rapports effectués par lui sont valides.

DECIDE, de nommer la société à responsabilité limitée De Roover & Partners Bedrijfsrevisoren, 3150 Haacht, Rijmenamsesteenweg 290, TVA BE 0693.967.791, RPM Leuven, avec Monsieur André Schouteet comme représentant permanent, réviseur d'entreprises, comme commissaire pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Pour extrait conforme.

Lema SRL

ayant comme représentant permanent

Michel Moortgat

Administrateur délégué

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2025 - Annexes du Moniteur belge